

2022-09-06

Mardi, le 6 septembre 2022

Le conseil de la Municipalité de Saint-Adrien siège en séance ordinaire ce mardi, six septembre deux mille vingt-deux (06-09-2022) à dix-neuf heures trente au Centre communautaire sous la présidence de Monsieur Pierre Therrien, maire et des conseillers(es) suivants(es) :

Siège N° 1 = Claude Dupont  
Siège N° 2 = Richard Viau  
Siège N° 3 = Onil Giguère  
Siège N° 4 = Pauline Dumoulin  
Siège N° 5 = poste vacant  
Siège N° 6 = Francis Picard

Assiste également à la séance, la directrice générale et greffière-trésorière, Maryse Ducharme.

### **ORDRE DU JOUR**

- 1° Adoption de l'ordre du jour ;
- 2° Compte-rendu du responsable du réseau d'égout ;
- 3° Adoption des procès-verbaux des réunions précédentes ;
- 4° Suivi des réunions précédentes (si changement) ;
- 5° Certificat de crédits suffisants ;
- 6° Adoption des comptes ;
- 7° Compte-rendu des sorties des élus et suivi du dossier de la route 257 ;
- 8° La correspondance ;
- 9° Rapport des revenus et dépenses ;
- 10° Résolution pour la CPTAQ – Ferme Pierrien ;
- 11° Offre de services – Suivi de la qualité de l'eau souterraine 2022-2023 ;
- 12° Période de questions ;
- 13° Pause ;
- 14° Plan de lutte contre l'intimidation des élus ;
- 15° Commandite demandé par le Centre d'Action bénévole des Sources ;
- 16° Voirie ;
- 17° Varia ;
  - 17.1° Projet de construction d'un pavillon – Maison des jeunes ;
  - 17.2° Caractérisation des milieux humides ;
  - 17.3° Projet culturel – bibliothèque ;
  - 17.4° Sommet des Forces fraîches ;
  - 17.5° Marché au Cœur ;
  - 17.6° Mandat à Léa C. Brillant – Accompagnement MADA ;

202209-260

Il est proposé par le conseiller Richard Viau  
appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE l'ordre du jour soit accepté comme tel et qu'il demeure ouvert jusqu'à la fin de la session.

Adoptée

### PROCÈS-VERBAL

Attendu que les élus(es) ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2022 et qu'ils en ont pris connaissance ;

202209-261

Il est proposé par le conseiller Francis Picard appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE le procès-verbal soit adopté.

Adoptée

### PROCÈS-VERBAL

Attendu que les élus(es) ont reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 août 2022 et qu'ils en ont pris connaissance ;

202209-262

Il est proposé par le conseiller Francis Picard appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE le procès-verbal soit adopté.

Adoptée

### CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

202209-263

Je soussignée, Maryse Ducharme, directrice générale et greffière-trésorière, déclare qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes ci-après mentionnés.

.....  
Maryse Ducharme,  
Directrice générale et greffière-trésorière

### LES COMPTES

202200464 = Carrefour Jeunesse Emploi : contribution annuelle – Place aux Jeunes	500.00 \$
202200465 = Copernic : renouvellement de l'adhésion	50.00 \$
202200466 = Bell Canada : téléphones au bureau municipal et agente	319.76 \$
202200467 = Bell Mobilité : forfait cellulaires	193.00 \$
202200468 = Mangove : Sommet des Forces fraîches 2022	5 000.00 \$

**TOTAL DES DÉPENSES DE AOÛT : 175 432.20 \$**

**TOTAL DES REVENUS DE AOÛT : 34 416.82 \$**

202290238 = Stephen Channer : 17 h 30 entretien de la pelouse	294.43 \$
202290239 = Émilie Windsor : salaire (1 semaine)	589.69 \$
202290240 à 243 = Maryse Ducharme : salaire (4 semaines)	3 606.76 \$
202290244 à 247 = Dany Guillemette : salaire (4 semaines)	3 084.72 \$
202290248 à 251 = André Larrivée : salaire (4 semaines)	2 936.00 \$
202290252 à 253 = Serge Lapointe : salaire accueil (1 sem. et 4%)	426.31 \$
202290254 à 257 = Émilie Windsor : salaire (4 semaines)	2 358.76 \$
202290258 = Pauline Dumoulin : rémun. élus pour sept. 2022	406.10 \$
202290259 = Claude Dupont : rémun. élus pour sept. 2022	406.10 \$
202290260 = Onil Giguère : rémun. élus pour sept. 2022	406.10 \$
202290261 = Francis Picard : rémun. élus pour sept. 2022	406.10 \$
202290262 = Pierre Therrien : rémun. élus pour sept. 2022	1 202.01 \$

202290263 = Richard Viau : rémun. élus pour sept. 2022	406.10 \$
202290264 = Stephen Channer : 22 h 30	357.26 \$
202200470 à 473 = Michel Larrivée : conciergerie école, bibliothèque, centre communautaire, chalet des loisirs, (4 semaines)	1 800.00 \$
202200474 = Mégaburo : service de photocopies (lecture de compteur)	241.66 \$
202200475 = Vivaco : essence, eau de source, clé, décapant, aérateur économie 22 mm	658.86 \$
202200476 = Petite caisse timbres, réception	300.00 \$
202200477 = Ministère du revenu : cotisation de l'employeur	7 968.53 \$
202200478 = MRC des Sources : formation SAE 2022 (loisirs), versement 3 de 4 quote-part, pré-caractérisation secteur 5 – 4,2 ha, service de géomatique	21 474.01 \$
202200479 = Régie sanitaire des Hameaux : quote-part sept 2022	2 779.67 \$
202200480 = Agence des douanes et du revenu : cotisation de l'employeur	2 707.03 \$
202200481 = Infotech : mise à jour du rôle	241.45 \$
202200482 = Pierre Therrien : frais de déplacement	88.40 \$
202200483 = Régie incendie des Trois Monts : 3 <sup>e</sup> vers. quote-part	20 661.66 \$
202200484 = Fonds de l'information sur le territoire : avis de mutation	10.00 \$
202200485 = Excavation Marquis Tardif : transport de gravier, pelle, bulldozer, marteau hydraulique (Rang 3, Rang 4 et chemin Saint-Rémi)	47 083.70 \$
202200486 = Eurofins Environex : analyses de laboratoire	455.30 \$
202200487 = J.N. Denis : connecteur, hose, lumière licence, prise 2 fils, huile à moteur, Duron SHP, peinture en spray	606.42 \$
202200488 = Desroches Groupe Pétrolier : diesel	1 959.98 \$
202200489 = Plasma Forme : tôle tour, corn tour, regard et circ 46	4 156.18 \$
202200490 = RAVIR : participation financière – journées de la Culture	500.00 \$
202200491 = Fonds de solidarité FTQ : régime retraite	1 559.08 \$
202200492 = Oxygène Bois-Francs : acetylene, oxygene	32.78 \$
202200493 = Ministère du revenu : cotisation de l'employeur (loisirs)	903.60 \$
202200494 = Agence des douanes et du revenu : cotisation de l'employeur (loisirs)	540.15 \$
202200495 = Kubota Victoriaville : belt multi 119	193.90 \$
202200496 = Alarme Bois-Francs : surveillance de la centrale	357.34 \$
202200497 = Inneo Environnement : facture finale	3 974.12 \$
202200498 = H <sub>2</sub> O Innovation : sulphate ferrique	2 736.41 \$
202200499 = Purolator : transport	11.62 \$
202200500 = Catherine Caisse : musique sur le parvis	200.00 \$
202200501 = Camion BL : filtre à huile, 20 litres d'huile	310.20 \$
202200502 = Gesterra : redevances et enfouissement	1 103.85 \$
202200503 = BOJAK : perceuse et mèche à colonne, bidon d'eau	112.80 \$
202200504 = Clémence Hourlay : rémunération responsable biblio (4 semaines)	180.00 \$
202200505 = Solution TIM : service d'assistance téléphonique – configuration cellulaire et formation	129.60 \$
202200506 = Camp Beauséjour : activité camp de jour	1 335.00 \$
202200507 = Maude Lecours : contrat : faire danser Saint-Adrien	5 892.47 \$
202200508 = Volvox sport : balance frais de transport	74.74 \$
202200509 = 9407-9266 Qc inc : sable abrasif	11 467.17 \$
202200510 = Goliath : cônes pour voirie	266.24 \$
202200511 = Claude Darveau : mélanger sable et sel	2 414.48 \$
202200512 = Excavation Claude Darveau : transport de sable et pierre	12 499.53 \$
202200513 = André Larrivée : frais de déplacement	81.00 \$
202200514 = Consultant GTE : conception plan d'urbanisme, géomatique	1 566.09 \$
202200515 = Aline Piché : travaux horticole (août), plante vivaces	820.00 \$

202209-264

Il est proposé par le conseiller Richard Viau  
appuyé par la conseillère Pauline Dumoulin

QUE les comptes ci-haut mentionnés soient acceptés et que le maire et la greffière-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la municipalité.

Adoptée

### **RAPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES**

Le rapport des revenus et des dépenses et l'état comparatif préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Maryse Ducharme en date du 31 août 2022 ont été déposés.

### **DEMANDE DE FERME PIERRIEN ENR. AUPRÈS DE LA CPTAQ**

- Attendu que le projet de morcellement de Ferme Pierrien enr. vise à soutenir le plein potentiel de la terre agricole visée par la demande d'autorisation présentée à la CPTAQ ;
- Attendu que les acheteurs de la terre visée par la demande d'autorisation désirent s'investir pleinement dans une démarche agricole concrète ;
- Attendu qu' une autorisation aurait des conséquences positives en favorisant une relève pour les activités agricoles existantes et pour le développement de celles-ci ;
- Attendu que les projets des acheteurs tiennent compte des normes visant à atténuer les inconvénients reliés aux activités agricoles et aux odeurs inhérentes à ces activités ;
- Attendu que les acquéreurs sont aux faits des contraintes et des effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale ;
- Attendu que Monsieur Pierre Therrien et Madame Manon Labrecque propriétaires de Ferme Pierrien enr. habitent la résidence sise au 1648, rue Principale reliée à la terre depuis l'enregistrement de l'entreprise Ferme Pierrien enr ;
- Attendu que Madame Labrecque et Monsieur Therrien ont exploité la terre agricole et qu'ils désirent maintenant en assurer la pérennité sans devoir abandonner leur résidence ;

- Attendu que la superficie de 0.28 ha avec la résidence que conserve le demandeur est entièrement dans le périmètre urbain et que son morcellement n'aurait aucun impact sur les activités agricoles du secteur ;
- Attendu que la disponibilité des terrains constructibles à Saint-Adrien est limité sinon nul et que de se départir de leur résidence serait une démarche stérile ;
- Attendu qu' une autorisation n'aurait aucune incidence sur l'homogénéité de la communauté ;
- Attendu que l'autorisation aurait un effet bénéfique sur la préservation de l'agriculture sans impact prévisible sur les ressources en eau ou sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région ;
- Attendu que la superficie de terre agricole à vendre a fait la preuve qu'elle est suffisante pour la pratique d'une agriculture diversifiée ainsi que pour des projets agricoles viables pouvant nécessiter des superficies variées, à savoir l'agriculture, l'élevage et l'exploitation d'une érablière ;
- Attendu que l'autorisation demandée aurait un impact assuré sur la santé et la viabilité des activités agricole de la Municipalité de Saint-Adrien ;
- Attendu que le projet cadre parfaitement avec les orientations du Schéma d'aménagement de la MRC des Sources et le Plan d'aménagement de la municipalité ;
- Attendu que les conséquences d'un refus de la Commission aurait un impact négatif autant pour le demandeur que pour la viabilité des activités agricoles dans la Municipalité de Saint-Adrien et aurait un impact négatif pour l'ensemble de la MRC des Sources.

202209-265

En conséquence il est proposé par le conseiller Claude Dupont appuyé par le conseiller Richard Viau

ET RÉSOLU

QUE les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien appuient cette demande faite à la CPTAQ.

Le maire, Pierre Therrien déclare son conflit d'intérêt.

Adoptée

**OFFRE DE SERVICES – SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'EAU  
SOUTERRAINE 2022-2023**

202209-266

Il est proposé par le conseiller Richard Viau appuyé par le conseiller Onil Giguère

QUE les membres du conseil acceptent l'offre de services de la firme Inneo Environnement pour le suivi de la qualité environnementale de l'eau souterraine. Le coût pour l'échantillonnage est de 2 660 \$ et le rapport de 1 700 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée

### **PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION DES ÉLUS.ES**

Le plan de lutte contre l'intimidation des élus a été déposé tel que proposé par la conseillère Pauline Dumoulin. Le document a été produit par la Sûreté du Québec.

### **COMMANDITE DEMANDÉE PAR LE CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DES SOURCES**

Les membres du conseil ont pris la décision de ne pas donner suite à cette demande.

### **VOIRIE**

Il n'y a rien de spécial à signaler en voirie.

### **APPUI À LA MAISON DES JEUNES POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UN LIEU DE RASSEMBLEMENT**

202209-267

Il est proposé par le conseiller Richard Viau appuyé par le conseiller Francis Picard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de Saint-Adrien appui la Maison des Jeunes dans leur demande de financement au programme d'aide financière aux infrastructures jeunesse du Secrétariat à la jeunesse pour le projet de construction d'un lieu de rassemblement pour la Maison des Jeunes, Action Jeunesse de Saint-Adrien.

Ce projet permettra que les jeunes de 12 à 17 ans de la municipalité de Saint-Adrien aient un lieu de rencontre animé et sécuritaire pour eux.

Le projet d'infrastructure est estimé à 360 000 \$.

Adoptée

### **CARACTÉRISATION DES MILIEUX HUMIDES**

Un retour sera fait dans ce dossier à une session ultérieure.

### **PROJET CULTUREL – BÉNÉVOLE À LA BIBLIOTHÈQUE**

202209-268

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE la Municipalité de Saint-Adrien verse la somme de 510,24 \$ à la Bibliothèque municipale de Saint-Adrien pour l'activité qui aura lieu les 29 et 30 octobre 2022.

Adoptée

### **SOMMET DES FORCES FRAÎCHES**

Les membres du conseil discutent de l'activité qui se déroulera au BEAU le 21 septembre prochain.

### **MARCHÉ AU CŒUR**

Informations aux élus de la rencontre qui aura lieu à la Meunerie le 7 septembre 2022.

### **MANDAT À LÉA C. BRILLANT – ACCOMPAGNEMENT MADA**

202209-269

Il est proposé par le conseiller Richard Viau  
appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE les membres du conseil mandatent Léa C. Brillant à faire de l'accompagnement dans le projet Municipalité amie des aînés (MADA) ;

QUE Léa C. Brillant soit autorisée à faire partie du comité de pilotage.

Adoptée

### **MOTION DE REMERCIEMENTS**

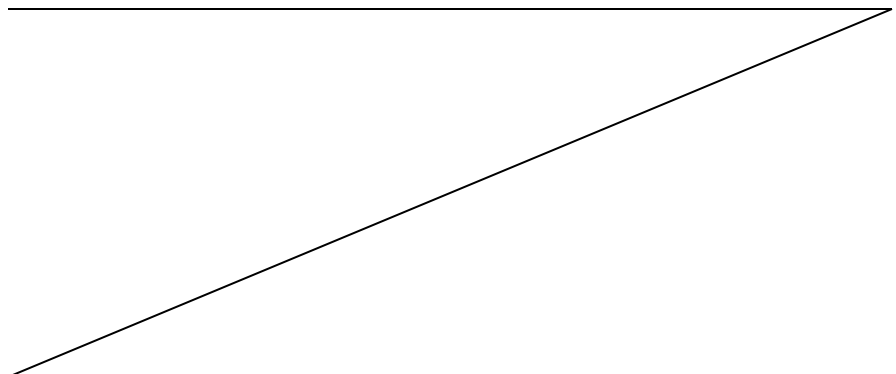
202209-270

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont

Et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Saint-Adrien remercie Isabelle Harmegnies pour tout le temps qu'elle a mis dans la gestion du service de garde, dans l'organisation des activités organisées pour les jeunes pendant son mandat de conseillère.

Adoptée



**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

202209-271

Le conseiller Francis Picard propose que la session soit close à 20 h 55.

.....  
Maryse Ducharme,  
Directrice générale et greffière-trésorière

.....  
Pierre Therrien, maire

*"Je, Pierre Therrien, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal".*

